

Département  
Des Pyrénées-Orientales

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de SAINT MARSAL

Envoyé en préfecture le 18/04/2024  
Reçu en préfecture le 18/04/2024  
Publié le  
ID : 066-216601831-20240406-2024\_06\_02-DE



Membres du C.M.  
En exercice : 6  
Présents : 5  
Suffrages exprimés : 6

Séance du 06 avril 2024

Date de la convocation :  
26 mars 2024

Délibération n°2024-06 :  
Taux d'imposition 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six avril à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : METIVIER Guy, BONNEFOY Daniel, CHANTREL Magali, LLABOUR Fabrice, VILLELONGUE Huguette  
Absent excusé : BABYLON Martine a donné procuration à CHANTREL Magali  
M. BONNEFOY Daniel a été nommé secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

Après examen de cet état, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **DE FIXER** les taux pour l'année 2024 à :  
35,90 % pour la taxe foncière du bâti  
108,06 % pour la taxe foncière du non bâti  
9,99 % pour la taxe d'habitation

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,  
Ont signé au registre tous les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire  
METIVIER



Acte rendu exécutoire  
Après remise en Préfecture